

3ème Colloque International de l'OPALS - MAROC

*« L'accès universel à la Santé Sexuelle et Reproductive en 2015,
Qu'en est-il de nos engagements pour les 5 années à venir ? »*

Rabat- les 25 et 26 mars 2010

APPEL DE RABAT

SUR LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

La Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies en 2000 a insisté sur l'aspect urgent de l'intégration de l'accès universel à la santé de la reproduction comme cible des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Cinq ans nous séparent de la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) afin de réaliser les OMD. Il est temps de rendre compte du progrès réalisé et le niveau des engagements déclarés.

L'analyse de la situation dans les pays en développement enregistre un retard considérable dans le domaine des droits des personnes, surtout les jeunes et les femmes en matière de santé sexuelle et reproductive. Le statut juridique et social des femmes, les contraintes d'ordre économique et culturel demeurent des facteurs qui influent lourdement sur les droits des citoyens à la santé, surtout dans le rural et le semi urbain.

Les organisations et les personnes participantes au 3^{ème} colloque international organisé par l'OPALS- Maroc les 25 et 26 Mars 2010 à Rabat, demandent aux Gouvernements, aux Organismes Internationaux et à la société civile de :

- ❖ Promouvoir l'approche genre, l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes, entre le monde urbain et rural
 - ❖ Garantir l'accès à l'éducation, à l'information et aux moyens de prévention en matière de santé sexuelle et reproductive pour tous et éradiquer la discrimination dans ces deux domaines de la vie collective et inclusive pour les filles en milieu rural, les groupes vulnérables, les personnes infectées et affectées par le VIH
 - ❖ Développer les moyens de sensibilisation et plaider auprès des médias pour faciliter l'accès des ONG travaillant dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive ;
 - ❖ Renforcer les capacités humaines et matérielles des infrastructures sanitaires selon une répartition géographique équitable
 - ❖ Veiller à ce que les droits sexuels et de reproduction soient reconnus et mis en œuvre en tant que Droits Humains ;
 - ❖ Prendre toutes les mesures nécessaires pour intégrer l'éducation sexuelle et reproductive dans les curricula scolaires, à tous les niveaux de l'enseignement, de manière pédagogique adaptée à chaque cycle de l'enseignement ;
 - ❖ Solliciter les bailleurs de fonds, le secteur privé et les Gouvernements pour mobiliser des budgets suffisants et réguliers pour satisfaire les besoins en matière de la santé sexuelle et reproductive.
-